

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 26 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Septembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, M. SBRAGGIA, M. LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	Mme RISTERUCCI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme MORACCHINI

Etaient absents :

M.M COMBARET, TOMI, RUAULT, CORTEY, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme OTTAVI-BURESI, Mme JOLY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Septembre 2011

Délibération N°2011 / 225

Entretien et maintenance des bâtiments communaux. (Lots : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 12).

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2009/100 en date du 29 mai 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien et la maintenance des bâtiments de la ville.

Le marché a été conclu avec les entreprises suivantes:

Lot 1 : maçonnerie, canalisations, carrelage (bâtiments communaux et compte de tiers) : SARL SOGEBE pour un montant minimum : 100 000 € HT

Lot 2 : plafonds suspendus ouvrages de répartitions (bâtiments communaux) : Entreprise TNA pour un montant minimum : 50 000 € HT

Lot 3 : revêtements de sols souples (bâtiments communaux) : Entreprise TNA pour un montant minimum : 40 000 € HT

Lot 4 : peinture : Entreprise TNA pour un montant minimum : 80 000 € HT

Lot 5 : électricité (bâtiments communaux et compte de tiers) : Entreprise EGA pour un montant minimum : 50 000 € HT

Lot 6 : plomberies chauffage (bâtiments communaux et compte de tiers) : Entreprise Corse Energie Assistance pour un montant minimum : 80 000 € HT

Lot 7 : serrurerie (bâtiments communaux) : SAS ATS pour un montant minimum: 30 000 € HT

Lot 8 : étanchéité (bâtiments communaux) : Entreprise Imper Corse pour un montant minimum : 10 000 € HT

Lot 9 : couverture charpente (bâtiments communaux et compte de tiers) : SARL Firroloni pour un montant minimum : 30 000 € HT

Lot 12 : stores et rideaux (bâtiments communaux) : Entreprise Fermocat pour un montant minimum : 20 000 € HT

Les présents avenants ont pour objet l'ajout de prix nouveaux afin d'améliorer les prestations prévues aux marchés et faire évoluer de manière très limitée ces prestations pour répondre à l'évolution des réglementations et des technologies.

Les prestations inscrites dans les bordereaux des prix ne permettent plus de répondre de manière efficace et réglementaire aux besoins.

Il est donc indispensable d'affiner le détail des prix et de compléter les prestations existantes sur le bordereau des prix pour répondre à ces besoins et réaliser des ouvrages de qualité en respectant la réglementation en vigueur.

Lot 1: le marché initial comporte environ 350 articles et il y a lieu de rajouter 15 prix unitaires nouveaux.

Lot 2: le marché initial comporte environ 90 articles et il y a lieu de rajouter 35 prix unitaires nouveaux.

Lot 3: le marché initial comporte environ 100 articles et il y a lieu de rajouter 3 prix unitaires nouveaux.

Lot 4: le marché initial comporte environ 125 articles et il y a lieu de rajouter 10 prix unitaires nouveaux.

Lot 5: le marché initial comporte environ 300 articles et il y a lieu de rajouter 150 prix unitaires nouveaux.

Lot 6: le marché initial comporte environ 185 articles et il y a lieu de rajouter 21 prix unitaires nouveaux.

Lot 7: le marché initial comporte environ 125 articles et il y a lieu de rajouter 10 prix unitaires nouveaux.

Lot 8: le marché initial comporte environ 50 articles et il y a lieu de rajouter 13 prix unitaires nouveaux.

Lot 9: le marché initial comporte environ 85 articles et il y a lieu de rajouter 17 prix unitaires nouveaux.

Lot 12: le marché initial comporte environ 10 000 articles et il y a lieu de rajouter 20 prix unitaires nouveaux.

Les prestations complémentaires aux prestations prévues au marché initial permettront de répondre de manière plus efficace et réglementaire aux besoins.

Le montant du marché initial reste inchangé.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés entretien et maintenance des bâtiments communaux Lots 1 à 9 et lot 12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code du travail,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment les articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 23 Septembre 2011,

AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à signer les avenants n°1 aux marchés entretien et maintenance des bâtiments communaux lots 1 à 9 et lot 12, tels qu'exposés ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

SIMON RENUCCI